



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt six janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

ACQUISITION D'UN TRACTO-PELLE

Le tracto-pelle des services techniques est devenu obsolète et dangereux pour ses utilisateurs. 4 propositions sont parvenues pour le remplacer :

BLANCHARD Plourin Les Morlaix	New Holland	2010	2800	49 500,00
SBMTP Pommeret	Case	2005	11000	24 000,00
	Case	2012	3800	48 000,00
M3 Chatelaudren	Case	2010	4537	39 600,00

La commission des finances réunie le 20 janvier 2015 a émis un avis favorable pour l'acquisition du tracto-pelle proposé par la Société Blanchard, la seule qui s'est déplacée pour voir l'ancien matériel et a proposé une reprise de 4 000 Euros. Ce matériel est le seul à avoir un bras déport, indispensable pour les travaux de curage de douves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la proposition de la Société Blanchard pour un montant de 49 500 Euros TTC.
- **DIT QUE** les crédits seront prévus au Budget Primitif 2015 à l'article 2182, opération 53.

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

20/01/2015

Date d'affichage

30/01/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Délibération n° 2015-1-2

**Objet : Charges
d'assainissement**

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt six janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

CHARGES LIEES A L'ASSAINISSEMENT

Suite au transfert de la compétence assainissement vers la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, les travaux d'entretien effectués à la station d'épuration par les services techniques sont à facturer à la CCPG.

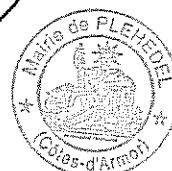
Pour l'année 2014, le nombre d'heures d'entretien réalisées par les services techniques de la commune s'élève à 241,50 heures. Le salaire moyen horaire du personnel technique est de 15,22 €uros (charges comprises), soit un coût total de 3 675,63 €uros pour 2014.

D'autre part, la CCPG a fait appel à la commune pour transporter de la terre pour un talutage à la lagune de Lanloup. Le coût du chargement et du transport est évalué à 60,80 € (3.8 km x 16 allers-retours x 1 €uro). Le coût de la main d'œuvre est évalué au même taux horaire, soit 426.16 €uros (15.22 x 14 heures x 2 personnes).

La commission des finances réunie le 20 janvier 2015 a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la facturation à la CCPG de 3 675.63 €uros pour les charges d'entretien de la station d'épuration et de 426.16 €uros pour les transports de terre à Lanloup pour le compte de la CCPG.

Le Maire
Anne DELTHEIL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

20/01/2015

Date d'affichage

30/01/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Délibération n° 2015-1-3

**Objet : Demande
d'admission en
non-valeur**

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt six janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

DEMANDE
D'ADMISSION EN NON-VALEUR

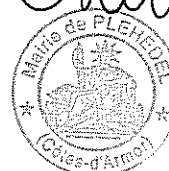
Un jugement du Tribunal d'Instance de St Brieuc a été ordonné pour une famille dont les enfants ont fréquenté la cantine municipale et pour lesquels des créances sont en attente pour un montant de 471.88 €. Cette décision a une force exécutoire et s'impose donc à la collectivité qui doit émettre un mandat en créances éteintes.

La commission des finances réunie le 20 janvier 2015 a émis un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'admission en non valeur et à l'émission d'un mandat au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 471.88 Euros.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6542 « créances éteintes ».

Le Maire,
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

Délibération n° 2015-1-4

**Objet : Adhésion au
groupement d'achat énergie**

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt six janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

**ADHESION AU GROUPEMENT
D'ACHAT ENERGIE**

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies ci-jointe en annexe,

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22). Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**, annexée à la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

(suite)

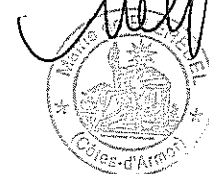
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement.
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Pléhédel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

Délibération n° 2015-1-4
(Suite)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 30 Janvier 2015

Le Maire
Anne DELCHELL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

20/01/2015

Date d'affichage

30/01/2015

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Délibération n° 2015-1-5

Objet :

L'an deux mille quinze

Le lundi vingt six janvier

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

**PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA RD7
DEVIATION DE PLEHEDEL (annule et remplace
la délibération du 22 avril 2013)**

Les travaux d'aménagement ont été réalisés en 2007. Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que suite à ces travaux d'aménagement de la RD 7, des tronçons de voies créés pour la réalisation des travaux ainsi qu'une partie de la RD 7, précisément situés n'ont plus d'intérêt départemental.

Il est proposé de déclasser les tronçons concernés (3 635 mètres) dans la voirie communale. La reprise de ces voiries implique également la reprise des ouvrages hydrauliques qu'elles surplombent au titre de la voie portée indiqués ci-dessous :

Ouvrage	Franchissement	Caractéristiques
Pont de Kerascouet	Le Kerguidoué	Pont à poutres Longueur : 15,40 m Largeur : 7,40 m
Pont de Kerascouet	RD 7	Pont dalle Longueur : 42,38 m Largeur : 11,77 m

L'ouvrage surplombant le Kerguidoué est repris pour moitié par la commune de Tréméven.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

Délibération n° 2015-1-5
(Suite)

PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA RD7
DEVIATION DE PLEHEDEL (Suite)

Aussi Mme Le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de déclassement présenté par la Direction Infrastructures et Déplacements du Conseil Général et demande au conseil municipal d'approuver ce document.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

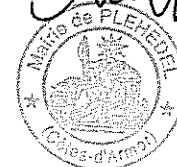
Vu le code de la voirie routière ;

Vu le dossier de classement – déclassement présenté par le Conseil Général ;

Le Conseil Municipal après en voir délibéré, à l'unanimité, prononce le classement des tronçons concernés dans le domaine public communal.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 30 Janvier 2015

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt six janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

**PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA
VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. Parmi les nouvelles obligations, l'une d'elle impose au Maire d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), quelle que soit la taille de la commune.

Le Centre de Gestion, sur appel d'offres, a désigné un cabinet d'études pour les communes qui le souhaitent. Le document établi par ce cabinet présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune et des propositions de travaux d'amélioration de cette accessibilité, leur chiffrage et leur programmation. Il doit donc être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce PAVE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et s'engage à veiller à sa mise en œuvre selon la programmation qui y figure.

Délibération n° 2015-1-6

Objet : PAVE

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt six janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

**DECLARATION D'INTENTION
D'ALIENER**

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N° 13/2014 – Coat Fall (parcelle B 1229)

DIA N° 14/2014 – Le Bourg (parcelle A 904)

DIA N° 1/2015 – 8 Kermarquer (parcelle ZD 58)

Délibération n° 2015-1-7

Objet : DIA

Le Maire
Anne DELTHEIL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mille quinze
Le lundi vingt six janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : LE DÛ Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie), LE MEUR-FONTON Catherine (procuration à KERENEUR Claudine), KLINZ Nathalie (procuration à DAVAINÉ Didier).

Secrétaire de Séance : LE BOZEC Cyril.

**ACQUISITION DE L'USUFRUIT
TEMPORAIRE DE LA BOULANGERIE**

Dans le cadre du projet d'urbanisation de l'îlot formé par les rues Saint-Fiacre, rue du Docteur Mahé, et la venelle de Kerilis, la Commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ont signé une convention opérationnelle d'action foncière le 22 juillet 2013. Cette convention organise la maîtrise foncière et le portage foncier par l'EPF des biens inclus dans le périmètre de la convention. Elle régit également les modalités de gestion des biens par la Commune et comprend les dispositions relatives à la revente des biens à l'issue d'une durée maximale de portage de 5 ans.

A ce titre, l'EPF s'est d'ores et déjà rendu propriétaire de biens au sein de son périmètre d'intervention et, à titre pré-opérationnel, la commune recourt aux services du cabinet PRIGENT pour étudier le devenir de la zone (construction de logements y compris logements sociaux).

Dans ce cadre, l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1294 a été négociée par l'EPF auprès du propriétaire et son mandataire. Il s'agit de l'ancienne boulangerie située 13 rue Saint Fiacre et, sous toute réserve, un accord a récemment été trouvé sur le montant de la vente à 155 000€ (cent cinquante-cinq mille euros) net vendeur.

Délibération n° 2015-1-8

**Objet : Acquisition de
l'usufruit temporaire de la
boulangerie**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2015

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
20/01/2015

Date d'affichage
30/01/2015

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

Délibération n° 2015-1-8
(Suite)

(Suite)

Depuis plusieurs années, la Commune projette de réhabiliter ce bâtiment de la boulangerie et logements sis sur cette propriété. Or les dispositions « classiques » de la convention opérationnelle signée avec l'EPF ne permettent pas la gestion locative combinée à la réalisation de travaux sur les biens lui appartenant.

En revanche, une acquisition en démembrement de propriété donnerait la souplesse nécessaire à l'opération (aménagement conventionnel des rapports entre usufruitier temporaire et nu-proprétaire), tout en conservant l'intérêt du portage foncier :

- La nue-proprété acquise par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne moyennant le prix de 154 999€
- L'usufruit temporaire d'une durée de 5 ans acquis par la Commune à l'euro symbolique.

Vu le budget de la Commune,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes Paimpol Goëlo en date du 08 avril 2013 sur le projet d'urbanisation de la Commune sur ce secteur,
Vu l'avis France Domaine n°2014-178v0278 du 26 mars 2014,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 08 juillet 2013 approuvant la convention opérationnelle d'actions foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne,
Vu la convention cadre conclue entre l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Communauté de Communes de Paimpol le 10 septembre 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété cadastrée A n°1294 à PLEHEDEL aux conditions suivantes :

- La nue-proprété par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne moyennant le prix de 154 999€
- L'usufruit temporaire par la Commune d'une durée de 5 ans acquis à l'euro symbolique.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition ainsi que tout document relatif à ce dossier

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2015 à l'article 2315 opération 10011.

Le Maire
Anne DELTHEIL

